



VILLE DE SAINTE-ADELE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, le projet de règlement 1314-2021-Z-18 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4.

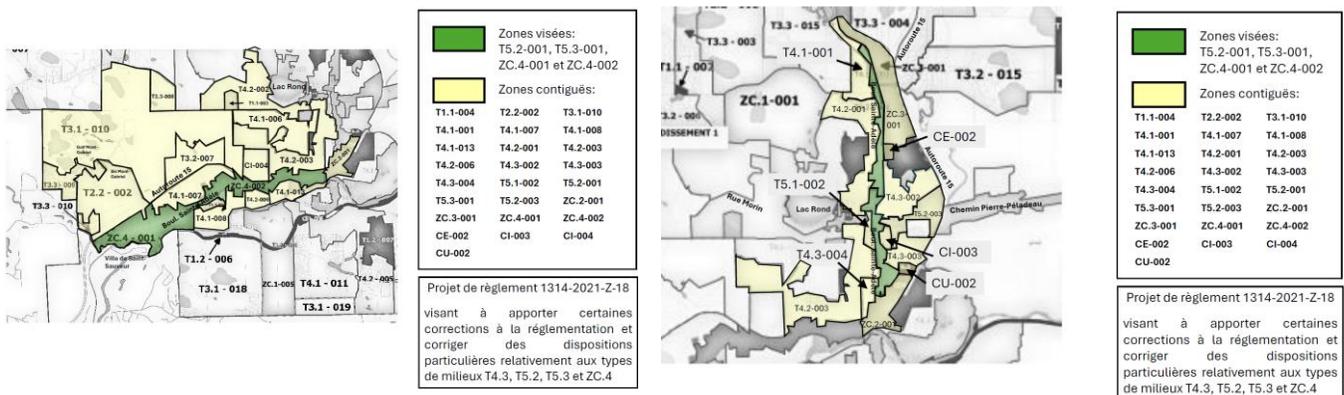
À la suite de l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 12 novembre 2024, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à apporter certaines corrections à la réglementation et corriger des dispositions particulières relativement aux types de milieux T4.3, T5.2, T5.3 et ZC.4.

Les zones visées sont : T5.2-001, T5.3-001, ZC.4-001 et ZC.4-002

Les zones contiguës sont : T1.1-004, T2.2-002, T3.1-010, T4.1-001, T4.1-007, T4.1-008, T4.1-013, T4.2-001, T4.2-003, T4.2-006, T4.3-002, T4.3-003, T4.3-004, T5.1-002, T5.2-001, T5.3-001, T5.2-003, ZC.2-001, ZC.3-001, ZC.4-001, ZC.4-002, CE-002, CI-003, CI-004, CU-002



Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne voulant obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADELE, le 23 octobre 2024

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques